

Paris, le 31 janvier 2020

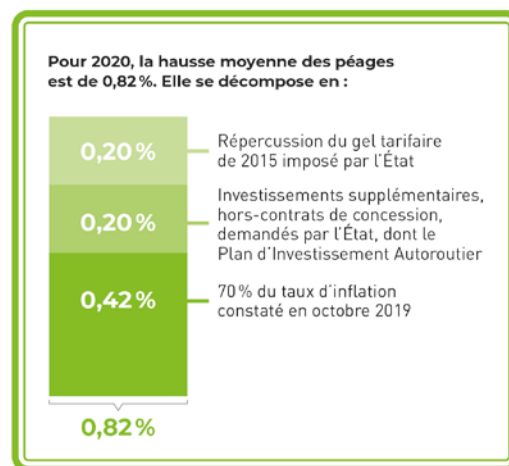
**Au 1^{er} février 2020, la hausse moyenne des tarifs des péages
sur les réseaux autoroutiers concédés sera de 0,82%
Il s'agit de la plus faible hausse depuis 2010**

En 2020, la hausse moyenne des tarifs des péages est de 0,82%

Les hausses de tarifs résultent de la stricte application des contrats passés entre l'État et les sociétés d'autoroutes. Chaque année, les services de l'État contrôlent et valident l'ensemble des tarifs (plus de 41 000 tarifs examinés). Ces tarifs sont approuvés par le ministère chargé des transports et par le ministère chargé de l'économie avant publication au Journal Officiel.

La hausse la plus faible depuis 2010

En 2020, hors prise en compte de la partie liée à la répercussion du gel tarifaire de 2015 (0,2%), la hausse moyenne des péages s'établit à 0,62%, soit environ la moitié de l'inflation annuelle de décembre 2019 (1,19%). En 2019, les tarifs de péage avaient augmenté en moyenne de 1,62%.



Depuis 2006, date de la privatisation, la hausse annuelle moyenne est de 1,5% ; elle était de 2,1% entre 2000 et 2006 (avant la privatisation).

Avec 0,82% la hausse des péages de 2020 est la plus faible enregistrée depuis 2010.

Des offres spécifiques pour les mobilités du quotidien

Depuis le 1er février 2019, tout conducteur effectuant au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire bénéficie d'une réduction de 30% des péages ses trajets. L'effort financier lié à ces offres a été entièrement assumé par les sociétés concessionnaires dans le cadre de leur politique commerciale et tarifaire, sans aucune contrepartie de la part de l'État ou des usagers.

Cette offre 30% compte déjà 100 000 souscripteurs, ce qui porte à 1,2 million le nombre d'automobilistes bénéficiant d'abonnements à tarifs réduits sur leurs trajets réguliers.

25,4 milliards d'euros investis depuis 2005

Depuis 2005, les sociétés concessionnaires ont investi près de **25,4 milliards** d'euros sur leur réseau au bénéfice de la desserte des territoires, de l'intégration environnementale des infrastructures, des mobilités du quotidien et du développement économique.

Grâce au système de la concession à péage, ces investissements ne pèsent ni sur les contribuables, ni sur les finances publiques.